

DIPLÔME UNIVERSITAIRE SANTÉ TRAVAIL

**Infirmiers des Services de Santé au Travail
de la MSA**



**DOSSIER PEDAGOGIQUE
2017/2018**

En partenariat avec :

SOMMAIRE

1. Présentation	Page 3
2. Objectifs du DUST.....	Page 3
3. Conditions d'inscription	Page 3
4. Déroulement	Page 4
4.1. Un enseignement théorique	
4.2. Un projet tutoré	
5. Conditions de réussite	Page 4
5.1. Validation du Diplôme	
6. Modalités d'inscription	Page 5
6.1. Frais d'inscription à la formation	
6.2. Coût pédagogique	
6.3. Condition de désistement	
6.4. Attestation de présence	
7. Planning prévisionnel 2017 - 2018	Page 5
7.1. Cours	
7.2. Soutenance des projets tutorés	
8. Dossier d'inscription.....	Page 7

1. Présentation

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Jean-Marc SOULAT, Professeur de médecine et santé au travail, de la faculté de médecine de Toulouse, a pour ambition de former des professionnels autour des problématiques de santé au travail et de santé publique en milieu agricole.

L'enseignement, orienté lors de la création de l'Institut sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural, ou ayant des activités similaires.

L'équipe pédagogique a le souci de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le Diplôme de Médecine Agricole (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins et des infirmiers du travail, des praticiens-conseils, et prépare aux concours de médecin-conseil et dentiste-conseil du Régime Agricole.

Depuis 2015, la formation des infirmiers à l'INMA est sanctionnée par un Diplôme Universitaire de Santé au Travail (DUST) délivré par l'Université Toulouse 3.

2. Objectifs du DUST

Les objectifs du DUST sont de se conformer aux exigences des services de santé au travail en agriculture.

Décret n° 2012-706 du 7 mai 2012 relatif aux services de santé au travail et à la prévention des risques professionnels en agriculture.

Art. R. 717-3.-Dans les services de santé au travail mentionnés aux 1° et 2° de l'article D. 717-1, les missions définies à l'[article L. 4622-2 du code du travail](#) sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers et des assistants des services de santé au travail.

Art. R. 717-52-8.-L'infirmier recruté est diplômé d'Etat ou a l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le [code de la santé publique](#). Si l'infirmier n'a pas suivi une formation qualifiante en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et favorise sa formation continue.

L'infirmier recruté au sein du service de santé au travail bénéficie d'une formation en cours d'emploi dispensée par l'INMA validée par la délivrance d'un diplôme universitaire.

Pour cela, l'INMA a créé un partenariat avec la Faculté de médecine de Toulouse depuis 2015. Ce diplôme universitaire est particulièrement adapté et orienté vers le suivi santé-sécurité-travail des salariés ressortissants du régime agricole.

3. Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au DUST :

- Les titulaires du DE d'infirmier, salariés d'une caisse de MSA.

4. Déroulement

4.1. Enseignement théorique

D'une durée de 6 semaines, la formation comporte un enseignement théorique magistral et des projets tutorés. L'enseignement théorique est organisé à l'INMA à Tours sur 6 semaines distinctes.

L'étudiant est tenu d'assister aux 210 heures de cours, de participer aux contrôles des connaissances qui auront lieu au début de chaque semaine de formation.

La présence aux cours est obligatoire pour se présenter aux examens. L'émargement est obligatoire pour chaque journée de cours. Les supports des cours seront téléchargeables à la suite de chaque enseignement.

Les thèmes enseignés sont les suivants :

Semaine 1	Connaissance des environnements : monde agricole, législation et santé au travail.
Semaine 2	Prévention, évaluation des risques professionnels
Semaine 3	Risques et pathologies
Semaine 4	Visite d'information et de prévention
Semaine 5	Retour et maintien dans l'emploi
Semaine 6	Education et promotion de la santé au travail

4.2. Projet tutoré

Le Mémoire (étude, enquête) doit être en rapport avec un sujet de santé, de Santé au travail ou de Santé-Sécurité au travail en milieu agricole ou rural. Tout au long de la formation, il se fera progressivement et sera encadré par l'équipe pédagogique.

Le mémoire ou la publication ainsi que l'étude de poste est encadré par le maître de stage en MSA ou une autre personne que ce dernier aura désignée.

5. Conditions de réussite

5.1. Validation du Diplôme

L'obtention du Diplôme nécessite :

- La présence à l'enseignement des 6 semaines
- La validation des contrôles de connaissance.
- La validation du projet tutoré, qui sera présenté à un jury à l'issue de la formation.
- En cas de non-validation par le jury, l'étudiant pourra :
 - . Modifier ou compléter son travail et le représenter dans un délai de 2 mois maximum.
 - . Faire valider son mémoire ou sa publication (sujet identique ou nouveau sujet) au terme d'une deuxième année (sans report d'inscription) s'il a présenté son mémoire et échoué au terme de la première année.

6. Modalités d'inscription

6.1. Frais d'inscription à la formation

Ils comprennent :

- Les frais administratifs de dossier
- Les frais pédagogiques (enseignement des 6 semaines de cours)
- L'organisation des contrôles de connaissances et de la soutenance du projet tutoré.
- Droits d'inscription à l'université de Toulouse.

NB : Ne sont pas compris dans les frais d'inscription : l'hébergement et la restauration

6.2. Coût pédagogique

Le coût pédagogique est de **3200,00 €** auquel il faut rajouter séparément les droits d'inscription à la faculté de Toulouse qui s'élèvent à **184,00 €**.

6.3. Condition de désistement

Pour tout désistement d'inscription dans le mois qui précède la date de début des cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique (sauf en cas de force majeure justifiée, essentiellement d'ordre médical).

Pour toute formation commencée (quelle que soit la durée) et secondairement interrompue, l'INMA conservera la totalité des frais pédagogiques. Après concertation, un report de la formation pourra être proposé dans les situations d'interruption pour cas de force majeure.

6.4. Attestations de présence

Une attestation de présence est envoyée à la fin de l'enseignement de chaque semaine.

L'INMA est susceptible d'établir tout autre document nécessaire à l'étudiant pour toute démarche qu'il jugera utile, en lien avec son objectif pédagogique.

7. Planning prévisionnel 2017 - 2018 de la formation

7.1. Cours

2017 - 2018		
2017 -2018	Semaine 1	Du 9 au 13 octobre 2017
	Semaine 2	Du 4 au 8 décembre 2017
	Semaine 3	Du 15 au 19 janvier 2018
	Semaine 4	Du 5 au 9 février 2018
	Semaine 5	Du 19 au 23 mars 2018
	Semaine 6	Du 14 au 18 mai 2018

7.2. Soutenance des projets tutorés

Les soutenances des Mémoires auront lieu en septembre ou octobre 2018.

Dans ce cadre, les étudiants acceptent implicitement la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ses missions.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DUST – 2017/2018

1. DATES D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au 30/09/2017.

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- . L'inscription définitive ne pourra être prise en compte qu'à la réception de toutes les pièces du dossier
- . Le coût pédagogique et les droits d'inscription à la faculté de Toulouse doivent être réglés en totalité pour commencer la formation

2. PIECES DU DOSSIER

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **Le bulletin d'inscription complété** (voir page suivante)
- **Un titre justifiant du DE d'infirmier**
- **Une photo d'identité** récente en couleur
- **Un curriculum-vitae** détaillant le parcours professionnel
- **Le règlement des frais d'inscription** (chèque à l'ordre de l'INMA ou virement)

Dans un second temps :

- **La fiche et les frais d'inscription à la faculté de Toulouse (à faire à la rentrée universitaire en septembre 2017).**

Bulletin d'inscription DUST 2017/2018

(Merci de remplir un bulletin par stagiaire)

LA MSA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et fonction du responsable inscrivant l'étudiant :

Téléphone :

Mail :

SOUHAITE INSCRIRE A LA SESSION 2017/2018 DU DUST :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription au DUST

Date :

Signature et cachet de l'entreprise